



## RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS CADENET

Sous la responsabilité du coordonnateur communal et d'un assistant coordonnateur, vous assurez les opérations de recensement sur un secteur défini de la commune.  
CDD du 01/01/2023 au 28/02/2023.

### MISSIONS :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement (2 jours de formations)
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses et logements de son secteur et les faire valider par son coordonnateur, déposer un courrier informant les habitants du recensement,
- Remettre aux habitants la notice individualisée leur permettant de se recenser par internet,
- En cas d'impossibilité ou de refus de réponse par Internet, remettre les questionnaires papier et prendre rendez-vous pour récupérer les questionnaires en s'assurant de leur remplissage,
- Tenir à jour le carnet de tournée et veiller à la progression régulière de la collecte pour respecter les délais impartis,
- Rendre compte régulièrement de l'avancement de son travail et faire état des situations particulières au coordonnateur,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents,
- Disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- Large amplitude dans les horaires,
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte (en particulier, disponibilité effective pendant les congés scolaires).

### PROFIL DE L'AGENT RECENSEUR

**Disponibilité** : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses de son secteur à différentes heures de la journée du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...).

**Capacité à assimiler les concepts** : l'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation. Il doit savoir se repérer et lire un plan (connaître la commune est un plus). Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple.

**Capacité relationnelle** : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

**Moralité, neutralité et discrétion** : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.

**Sensibilisation à internet** : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin d'être un spécialiste de ce média, mais il doit en avoir une connaissance minimale. Par ailleurs, il doit maîtriser l'usage des SMS sur téléphone portable.

**Stabilité dans la fonction** : la commune aura à évaluer le risque de voir un candidat abandonner son travail avant de l'avoir achevé. Quelle qu'en soit la raison, l'abandon d'un agent recenseur en cours de collecte crée des difficultés notables puisqu'il faut recruter, former et nommer un nouvel agent ou demander un surcroît de travail à un autre, et par ailleurs informer les personnes recensées qui pourraient être surprises par l'apparition d'un nouvel interlocuteur.

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 15 octobre 2022**

**Envoyer candidature à [accueil@mairie-cadenet.fr](mailto:accueil@mairie-cadenet.fr)**